

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 69 (1943)
Heft: 5

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les manifestations suivantes compléteront l'activité de la Section durant l'année écoulée :

La deuxième Exposition suisse des matières nouvelles qui eut lieu au Palais des Expositions du 26 juin au 6 juillet sur l'initiative de notre Section.

Notre course de printemps, organisée en commun avec la Section valaisanne, a réuni un grand nombre de participants qui eurent l'occasion de visiter le chantier de l'Usine du Verbois dans une période de construction active et intéressante.

Les 3 et 4 octobre nous rendions à notre tour visite à nos amis valaisans, en compagnie du Groupe genevois de la G. e. P. C'était l'occasion d'une excursion extrêmement réussie qui avait pour but les installations hydro-électriques de Tourtemagne-Ilsee que nous visitions par une somptueuse journée d'automne sous l'aimable et compétente direction de MM. Maurice Revaclier, ingénieur et Ch. Dubelbeiss, architecte.

La veille, un arrêt dans l'incomparable capitale valaisanne nous procurait le plaisir d'une visite de l'Eglise abbatiale de Valère, sous l'experte conduite de M. Henri de Kalbermatten, architecte.

Toujours en compagnie des anciens polytechniciens, nous avons visité, le 18 octobre, le Pavillon Galland de l'Asile de Vessy, dont M. le conseiller administratif Unger et les architectes du nouvel édifice — MM. Cingria, Buffat et de Reynold — nous firent les honneurs.

Une réception de quelques architectes français de passage à Genève était organisée le 27 septembre sous les auspices du Groupe pour les relations internationales. Après avoir été reçus à « La Grange » par nos Autorités municipales, nos confrères français étaient priés à déjeuner au Parc des Eaux-Vives, entourés d'une douzaine d'architectes genevois. Le programme de cette journée était complété par une visite au Musée et une promenade en ville.

Enfin la Section a participé les 22 et 23 août à la 57^e Assemblée générale, tenue à Schaffhouse, où nous avons eu l'honneur d'inviter la S. I. A. à tenir ses prochaines assises à Genève en 1943.

Nos rapports avec le Comité central ont été très suivis : la révision de plusieurs normes en matière de construction ; la défense de notre tarif d'honoraires vis-à-vis de l'Office fédéral du contrôle des prix ; l'organisation du rationnement des matériaux de construction ; sont les principales questions traitées dans les Assemblées de délégués et la Conférence des présidents.

Dans les dix séances qu'il a tenues pour expédier les affaires courantes, votre comité a porté toute son attention sur les problèmes de l'organisation professionnelle et de création de possibilités de travail :

Le projet de loi cantonal sur la protection des professions d'ingénieur et d'architecte a donné lieu à des échanges de vues entre le Conseil d'Etat — qui en avait enfin terminé l'étude — et nos délégués. Ces pourparlers ont abouti aux légères modifications dont vous avez eu connaissance. Le projet modifié pourra donc prochainement être présenté à l'Autorité exécutive, avant d'affronter, s'il y a lieu, le Pouvoir législatif.

La commission que vous aviez nommée l'an dernier pour reprendre l'étude des contrats collectifs a terminé ses travaux et présentera sous peu à nos membres propriétaires de bureaux d'ingénieurs et d'architectes (la S.I.A. n'intervenant pas comme partie contractante) un projet de contrat qu'elle a établi en accord avec les associations d'employés.

La Commission pour la création de possibilités de travail

en faveur des bureaux techniques a continué son activité en 1942, présidée par M. Francis Bolens, favorisant de nouvelles attributions de travaux par l'Etat et la Ville aux ingénieurs et aux architectes les plus éprouvés par l'arrêt de la construction.

La diffusion du rapport de la Commission dite « des problèmes techniques genevois » a donné lieu à une prise de contact avec le Département des Travaux publics pour aboutir finalement à la nomination d'une commission mixte chargée d'étudier une meilleure collaboration entre les pouvoirs publics et les milieux techniques privés, en matière d'urbanisme.

En ces diverses circonstances, nous devons faire mention des excellentes relations qu'a eues le comité avec nos Autorités cantonales et municipales et les remercier de leur bienveillant appui.

Ce rapport annuel, très succinct, vous donne cependant la physionomie de notre Section en 1942. Vous dirais-je que celle-ci apparaît à votre président sous des traits un peu sévères mais aussi nobles et généreux : en raison des inconvénients multiples — légers ou graves — qui résultent pour tous du conflit actuel, un esprit de solidarité commence à se manifester, pour le plus grand bien de notre communauté. La bonne volonté, l'appui et l'indulgence aussi qui m'ont été témoignés par chacun, et spécialement par mes collègues du comité, en sont la preuve et j'en exprime à tous mes plus chaleureux remerciements.

Genève, le 18 février 1943.

Le président : ALBERT ROSSIRE, architecte.

ÉCOLE D'INGÉNIEURS DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Doctorat ès sciences techniques.

M. Pierre Regamey, ingénieur rural, a récemment soutenu avec succès, pour l'obtention du grade de docteur ès sciences techniques de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne, sa thèse intitulée : *Etude de quelques écoulements souterrains et superficiels dans les sols assainis*. La commission d'examen, présidée par M. le professeur A. Stucky, directeur, se composait en outre de MM. Diserens, ancien professeur à l'Ecole polytechnique fédérale, D. Bonnard et de Courten, ingénieurs, chargés de cours à l'Ecole d'ingénieurs.

M. P. Regamey démontre tout l'intérêt d'une étude préalable et systématique des sols dans les travaux d'assainissement. Il est en particulier possible, en bien des cas, si l'on connaît la vitesse de filtration et la perméabilité des terrains, de choisir, sur la base de calculs simples, l'écartement des drains et de se rendre compte clairement de l'influence de ceux-ci sur les mouvements de la nappe souterraine. Le mérite de l'auteur est d'avoir précisé, entre autres, les procédés à employer pour la détermination des constantes du sol et les méthodes de calcul à appliquer pour juger de l'efficacité des drainages, compte tenu de la durée et de l'intensité des précipitations. A l'appui de la théorie qu'il donne des écoulements souterrains dans les sols assainis, l'auteur apporte les résultats de nombreuses observations faites dans la plaine de l'Orbe.

Il s'agit d'une sérieuse contribution à la solution d'un problème technique de grande actualité ; souhaitons que dans les importants travaux d'assainissement entrepris actuellement sur tout notre territoire on sache faire la part de telles études qui sont appelées sans aucun doute à faciliter le choix de mesures à la fois efficaces et économiques.

BIBLIOGRAPHIE

Essais de résistance et pratique de la construction en bois par assemblages cloués. (*Versuche und Erfahrungen an genagelten Holzkonstruktionen*) 1938-1940, par *Emile Schubiger*, ingénieur E.P.F. — Rapport n° 40 de l'Association suisse pour l'essai des matériaux (n° 142 du Laboratoire fédéral). Zürich, octobre 1942.

Fort d'une expérience de huit années en France, de 1926 à 1934, l'auteur a réalisé dans la suite, en Suisse, divers types de construction en bois par assemblages cloués, qu'il a soumis à des essais de résistance. Le présent rapport en donne un aperçu concis que les spécialistes de la construction en bois liront sans doute avec profit. En une quarantaine de pages sont données les caractéristiques de cinq objets réalisés à l'aide de fermes en bois, soit à tête pleine, soit en treillis, dont la portée varie, en chiffres ronds, entre 12 et 24 m. Un chapitre à part résume en outre divers essais de laboratoire, pratiqués avec grand soin au Laboratoire fédéral de Zurich pour caractériser la qualité et la résistance des bois utilisés, et ceci sur des échantillons prélevés dans les mêmes billes que la construction elle-même.

L'auteur marque bien la nette différence qu'il faut faire, dans les conclusions qu'on tire de telles constructions, selon le type d'assemblage en présence. Si, à la flexion, les résultats globaux diffèrent en général peu de ceux du calcul, il est souvent nécessaire de tenir compte d'effets secondaires, provoqués par les dimensions en présence ou par le mode d'assemblage. L'auteur s'efforce d'établir aussi quelle est, selon le cas, la part de la déformation élastique et celle de la déformation plastique et il termine en résumant quelques règles qu'il est essentiel de suivre dans ce type de construction. En résumé, une précieuse contribution à l'étude d'un système qui permet d'utiliser des bois de petits calibres, mais qui — du fait surtout des dimensions minimum imposées par le bois et de ses propriétés particulières — mérite d'être examiné au préalable avec le plus grand soin.

J. C.

CARNET DES CONCOURS

Concours pour l'élaboration des plans d'une cité paroissiale à Pérrolles-Fribourg.

L'Association du Christ-Roi, à Pérrolles-Fribourg, ouvre un concours entre les architectes domiciliés dans le canton de Fribourg et y étant établis à leur compte depuis une année pour l'élaboration des plans d'une cité paroissiale (église, cure, locaux pour les œuvres paroissiales) à élever dans le quartier de Pérrolles, à Fribourg.

Le jury, chargé d'examiner les projets présentés, se compose de : S. E. Mgr Marius Besson, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg ; M. l'abbé Denis Fragnière, chargé du ministère paroissial de Pérrolles ; M. Hermann Baur, architecte, à Bâle ; M. Léon Jungo, architecte, à Berne ; M. Edmond Lateltin, architecte, à Fribourg. Suppléant : Mgr Louis Waer, vicaire général, à Fribourg ; M. Fernand Lateltin, architecte, à Fribourg.

Une somme de 8000 fr. est mise à la disposition du jury pour être répartie entre les quatre ou cinq projets primés. Indépendamment du montant des primes, établi selon le règlement de la S. I. A., une somme a été allouée par la Confédération et le canton afin de favoriser la création de possibilités de travail pour les personnes appartenant aux professions techniques. Cette somme est réservée pour des allocations aux auteurs des projets non primés mais ayant une valeur digne de récompense.

Le concours se réfère en tout point aux Principes de la S. I. A. du 18 octobre 1941.

Le plan de situation, avec les courbes de niveau et le programme sont délivrés par M. l'abbé Denis Fragnière, rue Geiler 13, Fribourg (tél. 20 21), moyennant dépôt de 5 fr.

Le programme prévoit une église de 700 places assises, avec une chapelle de semaine de 200 places, une cure et les locaux nécessaires pour les œuvres paroissiales.

Les projets doivent être déposés à la même adresse. Dernier jour pour leur livraison : 15 juillet 1943.



ZURICH 2, Beethovenstr. 1 - Tél. 35426 - Télégr. : STSINGENIEUR ZURICH

Emplois vacants :

Section mécanique.

109. Jeune dessinateur mécanicien. Appareils électriques. Suisse orientale.

111. Jeune technicien électricien. Appareils électriques et mécanique de précision. Suisse orientale.

113. Technicien électricien. Chef d'atelier. Suisse orientale.

115. Jeune technicien électro-mécanicien ou dessinateur mécanicien. Suisse centrale.

117. Jeune technicien mécanicien ou dessinateur mécanicien. Midi de la Suisse.

119. Ingénieur mécanicien. Thermo-dynamique, brevets. Langue maternelle allemande et bonnes connaissances du français. Suisse centrale.

121. Technicien. Installations hydrauliques et laminoirs. Bureau technique du nord-ouest de la Suisse.

125. Quelques jeunes ingénieurs électriciens. Langues : allemande et française. Fabrique de machines de Suisse orientale.

127. Jeune ingénieur électricien. Banc d'essais et calculs d'appareils électriques. Grande fabrique de machines de Suisse orientale.

129. Jeune ingénieur électricien. Vente. Langues : allemande et française et, si possible, anglaise. Grande fabrique de machines de Suisse orientale.

131. Dessinateur mécanicien. Construction de petites machines de précision. Suisse centrale.

133. Ingénieur chimiste. Exploitation en Amérique latine, après quelques mois d'initiation en Suisse. Célibataire.

135. Dessinateur mécanicien. Turbines à vapeur. Grande fabrique de Suisse orientale.

137. Ingénieur mécanicien. Thermique ; essais ; calculs, expertises. Suisse orientale.

139. Dessinateur mécanicien. Mécanique générale. Suisse orientale.

141. Technicien mécanicien. Direction d'une fabrique de petites machines de précision. Suisse centrale.

Sont pourvus les numéros, de 1942 : 47, 263, 277, 279, 301, 327, 487, 625, 629, 637, 659, 669, 715, 733, 765, 779, 805, 851, 861, 887, 891, 915, 945, 981 ; de 1943 : 11, 33, 59, 69.

Section du bâtiment et du génie civil.

188. Jeune technicien en génie civil. Piquetages et galeries. Entreprise de Suisse orientale.

190. Technicien ou dessinateur en bâtiment. Travail de bureau. Zurich.

204. Technicien en bâtiment. Bureau et chantier. Suisse centrale.

208. Jeune technicien en génie civil. Conducteur de travaux, routes. Travaux militaires. Engagement à base civile.

212. Jeune technicien géomètre. Mensuration cadastrale. Canton de Zurich.

214. Jeune technicien ou dessinateur en bâtiment. Bureau d'architecte de Suisse centrale.

216. Jeune dessinateur en bâtiment, connaissant parfaitement le français. Bureau d'architecte de Suisse romande.

220. Technicien en génie civil ou dessinateur en génie civil. Correction de rivières, projets de routes, drainages. Bureau d'ingénieur du Jura bernois.

222. Jeune conducteur de travaux. Langue allemande indispensable. Bureau d'architecte de Zurich.

224. Jeune architecte, éventuellement technicien en bâtiment. Projets et plans d'exécution. Bureau d'architecte de Zurich.

230. Conducteur de travaux. Langue allemande. Zurich.

232. Jeune technicien en bâtiment. Chantier. Bureau d'architecte du canton de Zurich.

236. Jeune technicien en bâtiment ou dessinateur en bâtiment. Travaux de bureau. Suisse orientale.

238. Jeune conducteur de travaux. Bureau d'architecte de Zurich. Langue allemande indispensable.

240. Technicien en béton armé. Bureau d'ingénieur de Suisse centrale.

242. Jeune technicien en bâtiment. Bureau d'architecte de Zurich.

244. Ingénieur civil et technicien en génie civil. Travaux de fortifications. Engagement à base civile.

246. Technicien en génie civil ou technicien géomètre. Routes et levées de plans à la planchette. Bureau et terrain. Midi de la Suisse.

248. Jeune ingénieur constructeur. Calculs de stabilité, béton armé et constructions hydrauliques. Nord-est de la Suisse.

252. Jeune technicien ou dessinateur en bâtiment. Bureau et chantier. Zurich.

Sont pourvus les numéros, de 1942 : 716, 1056, 1162, 1212, 1248, 1274, 1294 ; de 1943 : 14, 72, 80, 82, 84, 102, 104, 122, 124, 130, 134, 136, 138, 140, 148, 152, 156, 170.

Rédaction : D. BONNARD, ingénieur.